



# pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975- 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

[www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

Date: 30 avril 2021

Votre correspondant: Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

[yves.gascoin@club-internet.fr](mailto:yves.gascoin@club-internet.fr)

Fiche N° 204 - Avenue Thiers & rue de la Villette  
(Lyon 6<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup>)

**Demande de tranquillisation des trottoirs**



PHOTO N° 1

INTERSECTION THIERS/ VIABERT  
VUE VERS LE NORD

LES SURCHARGES EN COULEURS  
CORRESPONDENT A NOS PROPOSITIONS



PHOTO N° 2

INTERSECTION THIERS/ LAFAYETTE  
VUE VERS LE SUD

LES SURCHARGES EN COULEURS  
CORRESPONDENT A NOS PROPOSITIONS



PHOTO N° 3

INTERSECTION THIERS/ LAFAYETTE  
VUE VERS LE SUD N°2

LES SURCHARGES EN COULEURS  
CORRESPONDENT A NOS PROPOSITIONS

La piste cyclable (au niveau du trottoir) sur l'avenue Thiers, entre la rue de la Viabert et le cours Lafayette, connaît une forte fréquentation. Notre association s'en félicite car elle soutient le développement du vélo, à condition que les cyclistes, ni plus ni moins que tous les usagers, respectent le Code de la Route.

La présence d'un mini-séparateur, conforme aux instructions techniques de la Métropole auxquelles notre association a participé, assure une séparation pertinente et efficace des deux modes. Ce n'est plus le cas à proximité du cours Lafayette où le séparateur a été remplacé par une simple ligne peinte en raison de contraintes locales particulières, que nous comprenons.

Cependant, de nombreux cyclistes, dont certains de bonne foi, poursuivent leur trajet sur le trottoir, soit vers le Nord, soit vers le Sud, après la fin de cette piste. Car, d'une part, ils peuvent très facilement y accéder dans le prolongement de leur trajectoire, et d'autre part, la signalisation de fin de piste n'est pas explicite (photos Nos 1 à 3, hors surcharges couleurs).

Cette situation est gênante, voire potentiellement dangereuse, pour les nombreux piétons, qui cheminent normalement sur ces trottoirs, notamment les plus âgés ou handicapés. Nous avons reçu à ce sujet plusieurs plaintes parmi nos adhérents du quartier.

**Aussi nous vous demandons de renforcer la signalisation de "fin de piste cyclable" à ses extrémités Nord (photo N° 1) et Sud (photos N° 2 et 3).**

Nos propositions de renforcement sont figurées, à titre indicatif, en surcharges en couleur, sur les 3 photos noir et blanc ci-dessus.

Nous sommes conscients que ces renforcements n'élimineront des trottoirs que les cyclistes les plus disciplinés. Ce qui sera déjà un bénéfice intéressant pour les piétons.

Les autres cyclistes, sachant la très large tolérance que leur accorde depuis toujours la police municipale vis-à-vis de ces infractions, continueront vraisemblablement à emprunter ces trottoirs.

## Destinataires :

- M. Fabien Bagnon, Voice-président de la Métropole
- M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au maire de Lyon
- Mmes Véronique Dubois-Bertrand, Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement, et Margot Sanchez, Adjointe
- M. Pascal Blache, Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement et Mme Virginie Fourneyron, Adjointe
- Mmes et MM. Catherine David, Pierre Soulard, Christelle Famy, Jean-Louis Doit et Damien Franc, Le Grand Lyon, Direction de la Voirie
- M. Norbert Keller-Mayaud, Ville de Lyon

Copie: Le Progrès